

COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 décembre 2024

Le samedi vingt et un décembre deux mille vingt-quatre à dix heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la Commune de GRUCHET-LE-VALASSE.

Etaient présents: Didier Peralta, Roger Hauchecorne, Marjorie Halasa, Patrice Lebourg, Vincent Lecarpentier, Annie Féron, Denise Chevallier, Laurent Dereeper, Laëtitia Désert, Aline Basille, Anne Addache, Michaël Boblique, Cyril Hauchecorne, Marion Côté, Alexis Cabot, Tony Tonon, Guillaume Auger, Vanessa Leroy, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Séverine Dalla Libera (a donné pouvoir à Patrice Lebourg), Emeline Romain (a donné pouvoir à Marjorie Halasa), Jean-Baptiste Rousseaux, Franck Roussel, (a donné pouvoir à Cyril Hauchecorne), Karine Démoncourt (a donné pouvoir à Vanessa Leroy).

Absent : 0

Monsieur Vincent Lecarpentier a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance.
2. Informations
3. Délibération :

FINANCES

- **D.77/12-2024** Solidarité avec la population de Mayotte

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vincent Lecarpentier a été élu secrétaire de séance.

FINANCES

D.77/12-2024 Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des

associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Gruchet-le-Valasse tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que la commune de Gruchet-le-Valasse contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- faire un don d'un montant de 1 500 €
- à la Protection civile, 93 500 PANTIN

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ce soutien à la population de Mayotte,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Caux Seine agglo envisage une aide de 10 000 € et la Métropole Rouen Normandie a voté une subvention de 15 000 €.

Il porte à la connaissance de l'assemblée que le lundi 23 décembre prochain a été déclaré jour de deuil national en hommage aux victimes de Mayotte. Un moment de recueillement aura lieu à 11h devant la mairie.

Questions diverses

Monsieur AUGER considère que les choix de la municipalité sont bien réfléchis mais regrette que l'opposition n'ait pas pu apporter ses idées et participer aux décisions.

En réponse à cette remarque, Monsieur le Maire demande que les commissions soient réunies plus régulièrement afin de permettre à l'opposition de s'exprimer.

Sans autre question, la séance est levée à 10h25.